

## *Note aux organisateurs de randonnées urbaines*

---

### **PREVENTION DES RISQUES - RECOMMANDATIONS**

Organisées sur la voie publique, les grandes randonnées urbaines peuvent rassembler plusieurs centaines voire plusieurs milliers de patineurs. Dans un contexte de renforcement du niveau de vigilance Vigipirate, les organisateurs peuvent être amenés à adopter des mesures de prévention en lien avec les pouvoirs publics.

Cette note recense ces pratiques et identifie une série de recommandations dont la mise en œuvre est à l'appréciation des organisateurs et des autorités compétentes.

#### **Démarches administratives**

---

- ✓ Pour mémoire, **les organisateurs de randonnées roller de plus de 75 participants sont tenus de déclarer leur évènement auprès de la Préfecture.** Cette démarche peut être complétée, si nécessaire de la demande d'arrêtés municipaux auprès de la ou des mairies concernées.

#### **Communication et sensibilisation du public**

---

- ✓ De nombreux organisateurs publient en avant-première le parcours de la randonnée. Cette pratique contribue à la bonne information des randonneurs, une meilleure préparation de ceux-ci et améliore de fait la sécurité de tous. Pour autant, **il est recommandé de retarder cette publication à la veille ou au jour-même.**
- ✓ **Rappeler les consignes de vigilance aux participants** à l'occasion du briefing de départ ou par tout autre moyen à disposition.



PARTENAIRE OFFICIEL

Fédération Française  
Roller Sports

T (33) 05 56 33 65 65 - F (33) 05 56 33 65 66  
contact@ffroller.fr  
6, Boulevard du Pdt Franklin Roosevelt  
CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex - France  
www.ffrs.asso.fr

## Encadrement de la manifestation

---

- ✓ Diffuser les **consignes de vigilance** à l'ensemble des membres concourant à l'**encadrement** de la manifestation.
- ✓ **Faire preuve de vigilance vis-à-vis de tout véhicule ou individu au comportement suspect aux abords de la randonnée** (plusieurs passages sans raison apparente, ralentissement inapproprié...) Procéder au signalement aux forces de Police ou de Gendarmerie le cas échéant.
- ✓ Organiser dans la mesure du possible le départ, l'arrivée et les pause dans des **lieux à l'abri de la circulation et inaccessibles aux véhicules**. A défaut, privilégier les axes à sens unique. Placer le véhicule balai en protection à l'arrière, au milieu de la voie. **Si un véhicule ouvreur est présent, faire de même à l'avant.**
- ✓ **Varié les parcours**. Dans le cas où la randonnée suivrait un nombre limité de parcours prédéfinis, les alterner de manière aléatoire.
- ✓ **Désigner 2 à 3 personnes** (dont les postes sont éloignés les uns des autres), équipées de talkies walkies et de téléphones portables, **chargées d'alerter les services de secours**. Ces personnes devront, à tout moment, être en capacité de localiser avec précision le cortège et de communiquer sa position aux services de secours (GPS...).